



Savoir tenir la comptabilité de l'association

• Contribuer à la bonne gestion comptable des associations

■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Bien que la loi 1901 ne comporte aucune obligation liée à la tenue d'une comptabilité, les associations y sont amenées dans un souci de transparence vis-à-vis de leurs membres mais aussi de leurs partenaires à qui elles peuvent être amenées à rendre des comptes, notamment en cas d'attribution de financements.

L'offre de la Cda se décline en actions de formation et d'accompagnement :

1 - Prise en main de logiciels comptables

Choix et paramétrage des outils

2 - Aide à la saisie des écritures comptables

Factures d'achats, de ventes, relevés bancaires, ...

3 - Soutien à la préparation des opérations de clôture

4 - Définition de système de classement de pièces comptables

Une offre d'accompagnement qui se base sur l'analyse des méthodes comptables et besoins de l'association.

Tarif horaire non-adhérents : 70 €/heure / Tarif adhérents : 65 €/heure

■ VOTRE CONTACT

Claudia ZIM-IOU-SIE, Responsable mission Projets

& Emily LE CUNFF, Chargée de mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés

Tél. : 01.48.83.66.40 - Email : cda@cda-asso.com - Site web : www.cda-asso.com

N'hésitez pas à nous contacter pour une proposition adaptée à vos besoins.

■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif »